

3.Evaluation du PAPI 2012/2015

Rappel du PAPI 2012/2015

Contexte

Les études menées depuis de nombreuses années montrent que le littoral de Lorient Agglomération est soumis aux risques littoraux et plus particulièrement aux risques d'érosion du trait de côte. A ce risque s'ajoute le risque de submersion marine de certains secteurs arrière littoraux. Les cartes de « Risque de submersion marine » adressées en octobre 2011 par le préfet du Morbihan confirment cette tendance.

Pour répondre à cette problématique, Lorient Agglomération s'est engagée en 2011 dans la mise en œuvre d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations du littoral (PAPI).

Outil de contractualisation entre l'Etat et les collectivités, le dispositif PAPI permet la mise en œuvre d'une politique globale, pensée à l'échelle géographique cohérente : celle du bassin de risque.

Lorient Agglomération a été identifiée comme structure pilote du PAPI. Elle a été chargée de l'élaboration et du suivi des différentes phases du dossier de labellisation du PAPI 2012/2015 : le diagnostic, l'élaboration de la stratégie et la conception du programme d'actions.

Le contenu du dossier de labellisation

Le diagnostic approfondi et partagé du territoire

A partir des cartes intitulées « *Risque de submersion marine, carte de l'aléa centennal + 60 centimètres* », adressées en octobre 2011 par le préfet du Morbihan, l'équipe projet du PAPI littoral a défini une grille d'analyse pour sélectionner les zones basses à forts enjeux (à partir de 5 critères) :

- Secteur à habitat dense (pondération 2) : habitat individuel (plus de 3 maisons côte à côte) et habitat collectif (l'habitat diffus et l'habitat isolé n'ont pas été pris en compte) ;
- Secteur à forts enjeux économiques (pondération 2) : zone industrielle, commerce, camping, … ;
- Secteur d'habitat futur (pondération1) ;
- Equipements structurants (pondération 1) : route, rue, station d'épuration, ... ;
- Secteur sensible à l'érosion (pondération 2).

Le diagnostic approfondi et partagé du littoral a ainsi permis de définir le niveau de risque des 13 communes du littoral de Lorient Agglomération (12 communes littorales au titre de Loi n° 86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral : Quéven, Guidel, Ploemeur, Larmor-Plage, Lorient, Lanester, Caudan, Gâvres, Locmiquelic, Riantec, Port-Louis, Groix et la commune d'Hennebont (remontée des eaux salées jusqu'au pont Jeanne La Flamme)) et d'identifier les secteurs à forts enjeux.

Neuf communes ont été recensées comme communes à risques : Gâvres, Hennebont, Lanester, Larmor-Plage, Locmiquelic, Lorient, Ploemeur, Port-Louis, Riantec.

La stratégie locale cohérente et adaptée aux problématiques identifiées dans le diagnostic

La stratégie a été validée au cours de la séance du 1er juillet 2011 du Conseil Communautaire.

Elle se décomposait en 4 axes :

- Développer la connaissance du risque (adaptation climatique),
- Développer une culture du risque d'inondation et de submersion marine,
- Permettre un aménagement et un développement du territoire adaptés au niveau du risque,
- Définir une politique partagée de protection contre la mer.

Le programme d'actions

Durant les mois de novembre et décembre 2011, l'équipe projet s'est rendue dans chaque commune pour présenter le diagnostic de leur territoire, développer la stratégie du PAPI du littoral et identifier les actions de leur commune qui pourraient être intégrées au programme d'actions.

Six communes ont intégré le programme d'actions : Hennebont, Lanester, Larmor-Plage, Lorient, Ploemeur, Port-Louis.

Le programme d'actions était composé de dix-sept actions avec différents maîtres d'ouvrages : l'Etat, Lorient Agglomération et les communes d'Hennebont, Lanester, Larmor-Plage, Lorient, Ploemeur et Port-Louis.

La mise en œuvre du PAPI 2012/2015

Lors de la séance plénière du **5 juillet 2012**, le Comité de Bassin Loire Bretagne a labellisé le PAPI 2012/2015 (PAPI I) du littoral de Lorient Agglomération.

Le montant total du PAPI littoral était de 1 329 593 € HT.

Le PAPI a été contractualisé par l'Etat, les maîtres d'ouvrages et les co-financeurs (l'Union Européenne (FEDER), le Conseil Régional de Bretagne, le Conseil Départemental du Morbihan) dans le cadre d'une convention pluriannuelle (2013 à 2015) qui a fixé les modalités de mise en œuvre.

La signature de la convention **le 25 juin 2013** a officialisé le lancement du Programme d'Actions de Prévention des Inondations du littoral de Lorient Agglomération.

Lorient Agglomération a assuré la mise en œuvre des actions, le lien avec les partenaires et l'élaboration de l'évaluation en fin de programme.

Outil d'aide à la décision, le PAPI littoral a permis d'obtenir une vision globale et générale de la problématique des risques côtiers et des différents niveaux de vulnérabilité sur l'ensemble du territoire. Ce dernier avait pour objet de promouvoir à l'échelle globale du littoral de Lorient Agglomération une gestion intégrée des risques de submersions marines en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement.

Les moyens mis en œuvre

Pour animer et coordonner le PAPI, Lorient Agglomération à affecté un Emploi Equivalent Temps plein à la mise en œuvre du programme.

La chargée de mission PAPI a eu pour principales missions :

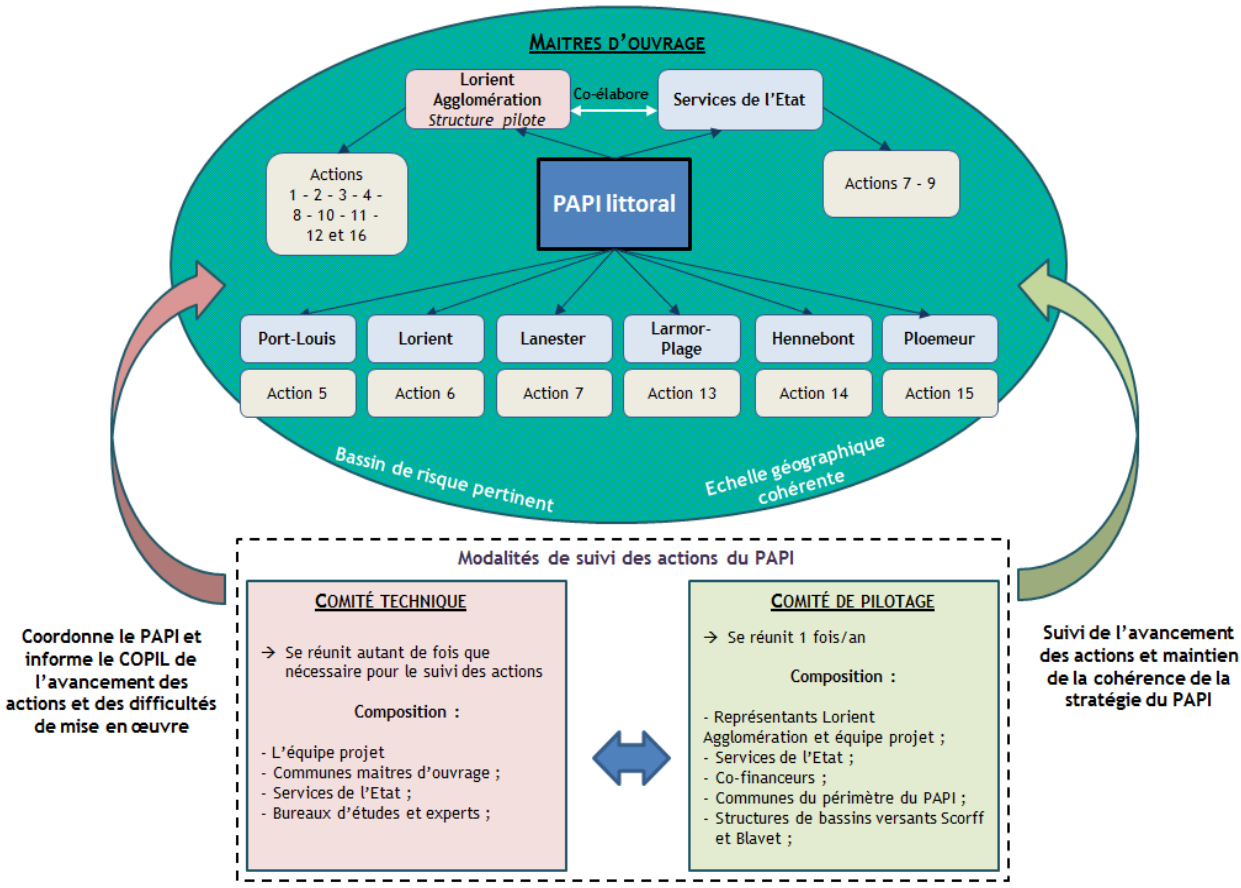
- l'animation du PAPI : suivi et bilan des actions, des indicateurs de suivi, révision du programme en fin de contrat, préparation des comités de pilotage,
- l'accueil, le conseil, l'accompagnement et l'assistance auprès des porteurs de projets publics pour le montage de leur projet,
- la coordination, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie du programme PAPI,
- la mise en œuvre de certaines actions sous maîtrise d'ouvrage de Lorient Agglomération notamment : information préventive, animation sur le thème du risque d'inondations et de submersion marine, appui et conseils auprès des collectivités,
- l'assistance des services internes à Lorient Agglomération et les collectivités partenaires qui souhaitent intégrer une action au programme PAPI.

Elle est l'interlocuteur privilégié des services de l'Etat, des financeurs et des communes.

La gouvernance

L'élaboration et la mise en œuvre du PAPI de Lorient Agglomération résulte d'un partenariat solide entre les services de l'Etat (DREAL Bretagne et DDTM 56) et de Lorient Agglomération.

Cette co-élaboration a favorisé les échanges et a permis d'aboutir à la mise en œuvre concertée du programme d'actions.



Le PAPI a permis de faire émerger une gouvernance favorable à l'implication de l'ensemble des parties prenantes, et ainsi de créer une dynamique locale permettant le développement de projets globaux de prévention des risques littoraux.

Lorient Agglomération est devenue l'interlocuteur privilégié des acteurs des risques sur le territoire. Le PAPI a également permis de renforcer les compétences techniques de la communauté d'agglomération en matière de gestion du trait de côte et de submersion marine.

L'organisation des Comités de Pilotage et des Comités techniques a permis le partage, la transmission d'informations et la diffusion des connaissances. A chacune des rencontres, l'implication des représentants des différentes structures a été respectée.

I - L'évaluation du PAPI I

I.1 Contexte et méthodologie de l'évaluation

A l'échéance du PAPI 2012/2015, Lorient Agglomération a engagé la réalisation de l'évaluation finale du programme.

L'évaluation du Programme d'Actions de Prévention des Inondations du littoral de Lorient Agglomération a été réalisée de mars à août 2015. Cette évaluation a permis d'établir un bilan de la mise en œuvre du PAPI littoral sur le territoire de Lorient Agglomération et de disposer d'un suivi précis de l'état d'avancement du programme d'actions.

Cette évaluation a pour but d'apprécier les résultats obtenus des 17 actions et de mesurer l'impact et l'efficacité de celles-ci (via les indicateurs de suivi) sur le territoire de 2012 à 2015.

AXE 0 : Equipe projet

AXE 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- Action 1 : Programme de surveillance et de lutte contre l'érosion côtière – Observatoire photographique
- Action 2 : Suivi géomorphologique et sédimentologique des plages
- Action 3 : Sensibilisation de la population aux risques littoraux
- Action 4 : Etude de vulnérabilité aux risques du boulevard Normandie/Niemen et centre-ville - Commune de Lanester
- Action 5 : Etude de vulnérabilité aux risques littoraux de la rue de la Digue, du Driasker, Charrier et du fond d'anse du Driasker – Commune de Port-Louis
- Action 6 : Etude de vulnérabilité aux risques littoraux du boulevard du Scorff et estacade du port de plaisance – Commune de Lorient
- Action 16 : Analyse des risques d'inondation d'origine pluviale

AXE 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations
- Action 7 : Protocole de collecte de données après les tempêtes

AXE 3 : Alerte et gestion de crise
- Action 8 : Mission d'appui auprès des communes pour organiser la gestion de crise

AXE 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
- Action 9 : Elaboration des PPRL Anse du Stole et Petite Mer de Gâvres

AXE 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
- Action 10 : Proposer des préconisations pour l'adaptation des zones urbaines soumises aux risques

AXE 6 : Le ralentissement des écoulements
- Action 11 : Etude sur le devenir des zones humides arrière littorales

AXE 7 : Gestion des ouvrages hydrauliques
- Action 12 : Programme de protection du littoral de l'anse de Kerguelen – Commune de Larmor Plage
- Action 13 : Travaux de protection de l'anse de la Nourriguel – Commune de Larmor Plage
- Action 14 : Etude de réhabilitation du quai des Martyrs – Commune d'Hennebont
- Action 15 : Protection des riverains et des habitations du secteur de l'anse du Stole aux submersions marines – Commune de Ploemeur

I.2 Pertinence et cohérence du PAPI

I.2.1 Lorient Agglomération et la gestion globale de son littoral

Structure pilote du PAPI, Lorient Agglomération est reconnue par l'ensemble des acteurs du territoire pour sa légitimité à gérer les risques littoraux. Elle a su au fil des années construire une véritable gestion intégrée et concertée des risques littoraux.

Le PAPI I a permis de consolider les connaissances et d'acquérir une vision globale des aléas, des enjeux et de la vulnérabilité du littoral.

Les nombreuses actions menées dans le cadre de l'axe 1 du PAPI ont favorisé l'acquisition des connaissances indispensables pour la gestion globale et pérenne du littoral et pour limiter les effets de l'érosion côtière et maintenir une protection contre les submersions marines.

La mise en œuvre du PAPI a également permis de développer une culture commune des risques littoraux et intégrer la notion d'aléas érosion côtière et de submersion marine dans l'ensemble des projets d'aménagement.

Les entretiens menés auprès des différentes communes maîtres d'ouvrage, montre que le PAPI I est un outil qui favorise une vision globale et cohérente des problématiques du littoral. Le second PAPI (2016-2022) de nature plus opérationnelle, permettra de poursuivre et de renforcer les actions entreprises sur le territoire.

A savoir

- *Les axes 1, 6 et 7 du PAPI ont permis d'apporter de nouvelles connaissances sur le fonctionnement naturel et anthropique du littoral, de la Rade de Lorient, de la rivière du Scorff et du Blavet,*
- *Le PAPI a favorisé la mutualisation et le partage des données disponibles entre les acteurs du territoire et à l'échelle régionale (mise en ligne des données sur Géobretagne),*
- *Les risques littoraux sont désormais intégrés systématiquement dans les réflexions et les politiques d'aménagement du territoire de Lorient Agglomération,*
- *Elaboration d'une base de données quantitative et qualitative partagée sur le littoral de Lorient Agglomération.*

I.2.2 La stratégie du PAPI I : une stratégie adaptée et cohérente aux problématiques identifiés sur le territoire ?

La stratégie développée dans le PAPI 2012/2015 reposait sur 4 axes :

- Développer la connaissance du risque notamment en terme d'adaptation au changement climatique,
- Développer une culture du risque d'inondation et submersion marine,
- Permettre un aménagement et un développement du territoire adaptés au niveau de risque,
- Définir une politique partagée de protection contre la mer.

Les communes littorales ont engagé de nombreuses études et/ou travaux pour faire face aux risques auxquels elles sont confrontées suite aux évènements qu'elles ont subis, notamment en 2008 à Gâvres et en 2013 sur l'ensemble du littoral.

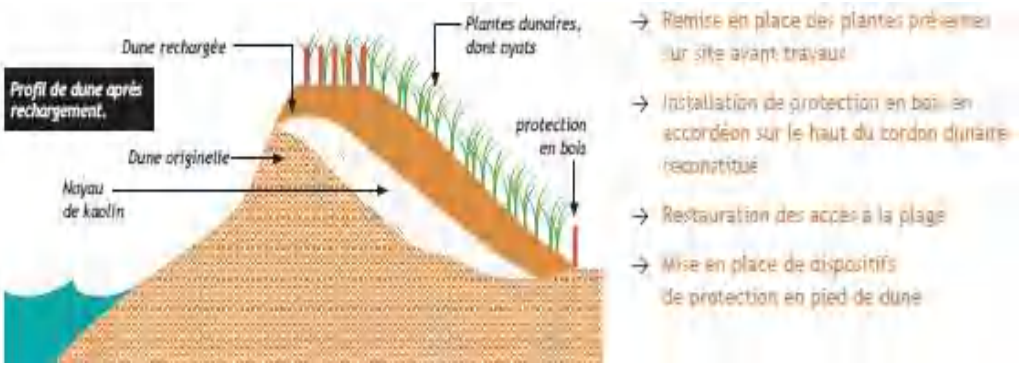
La stratégie du PAPI de Lorient Agglomération a apporté des réponses aux enjeux rencontrés sur le territoire. Elle est cohérente, adaptée et toujours pertinente face aux problématiques de gestion des risques littoraux.

L'implication de l'ensemble des acteurs du territoire dans la définition de la stratégie et la réalisation du programme d'actions a favorisé une intégration progressive et une prise en compte des risques littoraux dans les documents d'urbanisme.

Le PAPI a permis une prise de conscience collective de la vulnérabilité du littoral et a favorisé la diffusion plus large et plus approfondie d'une « culture du risque » auprès de l'ensemble des acteurs intéressés.

Les actions de culture du risque, de réduction de vulnérabilité et de gestion du risque, sont devenues grâce au PAPI I des composantes essentielles de la prévention sur le territoire de Lorient Agglomération.

Le PAPI a permis également la mise en œuvre d'une véritable politique de protection contre les risques littoraux en favorisant l'émergence d'une gestion innovante, souple et durable du littoral.



A savoir

- *Prise de conscience commune et concertée des risques par les communes et Lorient Agglomération,*
- *Développement des échanges et de la mutualisation entre les communes littorales et Lorient Agglomération,*
- *Mise en œuvre d'une politique partagée de protection contre la mer,*
- *Adaptation du territoire aux risques littoraux.*

I.2.3 Prise en compte des risques littoraux dans les politiques territoriales

La prise en compte des risques littoraux dans les projets d'aménagement du territoire a été encouragée par la mise en place du PAPI littoral.

Véritable outil transversal, le PAPI a permis de décloisonner les compétences, d'organiser et de coordonner les actions pour inscrire les projets d'aménagement dans un processus commun.

La gestion intégrée des milieux et des risques littoraux, l'anticipation des évènements à venir avec la prise en compte du changement climatique, sont des enjeux auxquels le PAPI de Lorient Agglomération a permis de répondre.

A noter que l'équipe projet du PAPI est systématiquement consultée et associée dans l'élaboration de projets d'aménagement.

La maîtrise de l'urbanisation et la prise en compte des risques dans les zones urbanisées du territoire de Lorient Agglomération, ont été assurées notamment par les actions n°9 - *Elaboration des PPRL* et n°10 - *Proposer des préconisations pour l'adaptation des zones urbaines soumises aux risques*.

L'objectif était de préconiser des solutions d'aménagement qui n'augmentent pas la vulnérabilité dans les secteurs à risques. Désormais, pour les élus, les aménageurs et les services d'urbanisme des communes et de l'agglomération, des propositions concrètes pour adapter les zones urbaines face aux risques de submersion marine sont réalisées.

Ces préconisations se traduisent via différentes mesures :

- La réduction de la vulnérabilité du bâti existant,
- La maîtrise de l'urbanisation sur des zones comportant un risque pour la sécurité publique,
- La mise en œuvre d'une méthodologie dans les projets urbains, avec une démarche d'adaptation des zones urbaines soumises aux risques.

Un guide d'application de *l'article R11-2* du Code de l'urbanisme (doctrine nationale) à l'échelle du territoire de Lorient Agglomération pour la prise en compte du risque de submersion marine a été partagé avec l'ensemble des services urbanismes de l'agglomération (action n°10).

Une formation destinée aux agents de la Direction Environnement et Développement Durable (DEDD), de la Direction de la Planification et du Droit des Sols (DPDS) ainsi que de la Direction de l'Urbanisme Opérationnel (DUO) a également été proposée.

Le PAPI de Lorient Agglomération contribue à la prise en compte des risques dans l'aménagement urbain, en favorisant un équilibre entre développement économique et durable du territoire, gestion des risques côtiers, dans le respect de la réglementation en matière d'urbanisme et de protection de l'environnement.

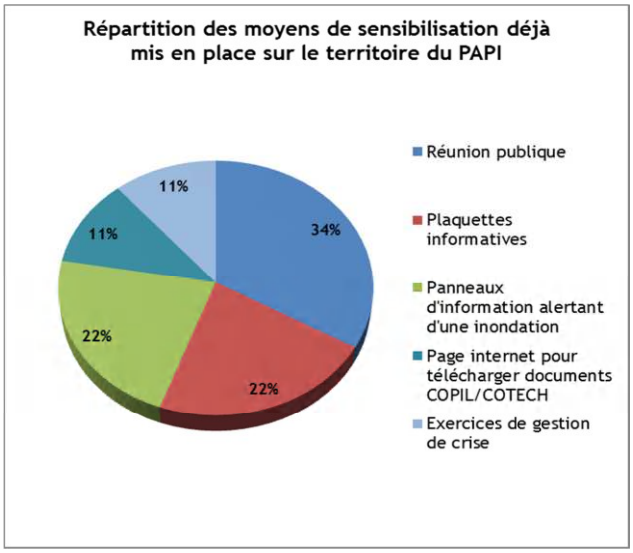
A savoir

- *Intégration des problématiques des risques littoraux dans les projets d'aménagement,*
- *Amélioration de la connaissance des risques littoraux sur le territoire,*
- *Equilibre entre développement du territoire et gestion des risques,*
- *Développement d'une transversalité entre les services pour la prise en compte des risques littoraux dans l'aménagement du territoire.*

I.2.4 Le développement d'une réelle sensibilisation sur le territoire du PAPI

Développer la connaissance du risque et la culture du risque inondation sont les deux principaux enjeux issus de la stratégie du PAPI de Lorient Agglomération.

La sensibilisation et l'information s'avèrent essentielles dans la gestion des risques, afin de créer des mesures culturellement, socialement, économiquement et politiquement acceptables aux yeux de tous les individus concernés. Pour y répondre, Lorient Agglomération s'est engagée dans la mise en œuvre de nombreuses actions de sensibilisation, de communication et d'information.



Les réunions d'information, l'exposition sur les risques littoraux, les plaquettes d'information ou encore les visites de terrain… ont permis aux acteurs du territoire de Lorient Agglomération de renforcer leurs connaissances sur la gestion des risques littoraux et d'acquérir une véritable culture du risque.

De nombreuses actions de sensibilisation auprès de la population ont également été menées. Notamment par le biais de l'action n°8 : *Elaboration des PCS sur les communes* et l'action n°9 : *Elaboration des PPRl.*



Des outils d'information ont été développés et mis à disposition des habitants : la presse locale, les « *Nouvelles* » de Lorient Agglomération, les bulletins municipaux, les sites Web de certaines collectivités ou de l'Etat, l'exposition sur les risques et des plaquettes d'informations…

A savoir

- *Mise en œuvre de nombreuses actions de sensibilisation sur le territoire,*
- *Mise en œuvre des obligations d'information préventive et de réalisation des PCS des communes concernées,*
- *Développement d'une véritable culture du risque afin d'améliorer la prévention et la protection,*
- *Cultiver une connaissance des risques littoraux.*

I.3 Bilan efficacité et impact du PAPI

Le PAPI a favorisé la mise en œuvre d'initiatives innovantes de lutte contre les risques littoraux.

Le programme d'actions du PAPI a permis :

- Une dynamique intercommunale pour la réduction des vulnérabilités du territoire aux risques littoraux ;
- Un travail en transversalité pour la définition des projets d'aménagement ;
- La mise en œuvre de démarches innovantes pour la définition des projets d'aménagement ;
- Des dispositifs innovants de protection et/ou de restauration du trait de côte à l'échelle du bassin de risque de Lorient Agglomération ;
- Le développement d'une culture commune des risques littoraux.

I.3.1 Le bilan des actions du PAPI

N°	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Objectifs de l'action	Indicateurs de suivi et de réussites	Taux de réussite	Poursuite de l'action PAPI II
Axe 0 : Equipe projet						
0	Chargée de mission PAPI littoral	Lorient Agglomération	Assurer l'animation et la coordination du programme et le suivi des actions sous maîtrise d'ouvrage de Lorient Agglomération.	La chargée de mission PAPI est l'interlocutrice privilégiée des acteurs du territoire. Outre l'élaboration des actions sous maîtrise d'ouvrage de Lorient Agglomération, la chargée de mission a réalisé l'animation, le suivi et l'évaluation du PAPI littoral.	100%	Maintien de l'équipe projet.
Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque						
1	Programme de surveillance et de lutte contre l'érosion côtière - Observatoire photographique	Lorient Agglomération	Actualiser le suivi photographique ; Enrichir les bases de données ; Apports de connaissances sur le fonctionnement du système littoral/rade	Inventaire photographique complet et précis du trait de côte entre la Laïta et la rivière d'Etel (100% des photos ont été réalisées). Diffusion des résultats via l'observatoire du littoral et la plateforme Géobretagne.	100%	Poursuite de l'action.

2	Suivi géomorphologique et sédimentologique des plages	Lorient Agglomération	Caractériser les principales zones d'érosion et d'accumulation sédimentaire des plages de Lorient Agglomération	Base de données complète et disponible sur l'ensemble du périmètre défini au cahier des charges. Définition des tendances hydrosédimentaires des plages de Lorient Agglomération. Cartographie des variations de volume de sable présent sur les plages entre deux campagnes de mesure.	100%	Poursuite de l'action.
3	Sensibilisation de la population aux risques littoraux	Lorient Agglomération	Développer l'information préventive sur les risques littoraux auprès des collectivités et du grand public	Visites de sites, mise en place d'une exposition itinérante sur les communes, élaboration d'une plaquette, mise en ligne de photos 360, communication et d'information dans des revues spécialisées, interventions extérieures, réunions publiques, formations des agents, sensibilisation des services des collectivités	100%	Poursuite de l'action.

				sur les risques littoraux.		
4, 5 et 6	Etudes de vulnérabilité aux risques littoraux - Lanester/Lorient et Port-Louis	Lanester/ Port-Louis et Lanester	Améliorer la connaissance du risque de submersion marine sur les secteurs exposés autour des communes de Lorient, Lanester et Port-Louis	Etablissement des diagnostics et modélisation du fonctionnement et des emprises de submersions sur les secteurs les plus exposés de la rade de Lorient. Détermination de solutions d'aménagement intégrant une analyse coût bénéfice. Mise en place d'un observatoire photographique sur le centre-ville de Lanester, Lorient et Port-Louis.	100%	Réalisation de la phase travaux dans le PAPI II.
16	Analyse des risques d'inondations d'origine pluviale	Lorient Agglomération	Améliorer la connaissance des risques d'inondation d'origine fluviale, déterminer la vulnérabilité du territoire et adapter les futurs programmes de restauration et d'aménagement à ce risque	Réalisation d'un diagnostic des risques fluviaux et définition avec les structures de bassins versants du Scorff et du Blavet des besoins et des attentes. Information et sensibilisation au risque	100%	Actualiser les données.

				d'inondations pluviales sur le territoire de Lorient Agglomération.		
Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations						
7	Protocole de collecte de données après les tempêtes	Etat	Rédaction d'un guide méthodologique de collecte des données à l'échelle départementale	Le protocole a été élaboré par la DREAL Bretagne fin 2015 et sera diffusé en 2016.	70%	Diffusion du protocole sur le territoire de Lorient Agglomération.
Axe 3 : Alerte et gestion de crise						
8	Mission d'appui auprès des communes pour organiser la gestion de crise	Lorient Agglomération	Apporter un appui aux communes dans la réalisation des PCS et généralisation de la démarche à toutes les communes soumises aux risques littoraux	Sur 5 communes concernées par un Plan de Prévention des Risques Naturel : 3 PCS sont réalisés et 2 sont en cours de finalisation. Sur 9 communes à enjeux : 4 PCS sont réalisés et 4 sont en cours de finalisation.	90%	Poursuite de l'action et généralisation de la démarche à toutes les communes soumises aux risques littoraux.
Axe 4 : La prise en compte du risque inondation						
9	Elaboration des Plans de Prévention des Risques littoraux	Etat	Réalisation des PPRL sur l'Anse du Stole (Ploemeur) et PPRL Petite Mer de Gâvres (Gâvres, Plouhinec, Riantec et Port-Louis)	PPRL Anse du Stole et PPRL Petite Mer de Gâvres finalisée.	100%	Application des PPRL.
Axe 5 : Les actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens						
10	Proposer des	Lorient Agglomération	Instaurer une démarche	Un guide d'application de	100%	Application de la Doctrine de

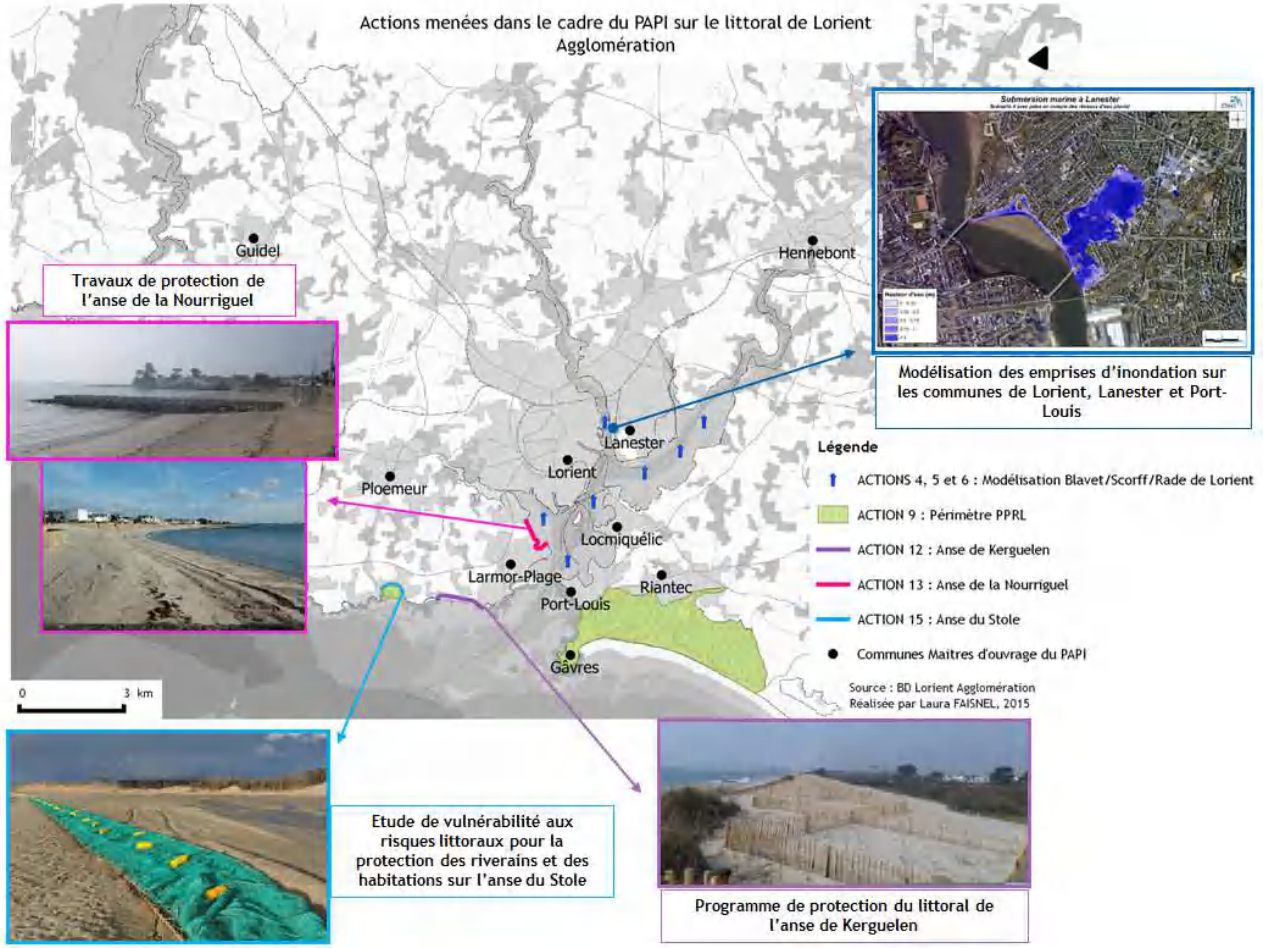
	préconisations pour l'adaptation des zones urbaines soumises aux risques		d'adaptation aux risques pour les aménageurs et les services d'urbanisme sur le territoire de Lorient Agglomération.	l'article R111-2 du Code de l'urbanisme pour la prise en compte du risque de submersion marine (Doctrine) a été transmis à l'ensemble des agents en charge de l'urbanisme de Lorient Agglomération.		Lorient Agglomération et poursuite de la réduction de la vulnérabilité.
Axe 6 : Le ralentissement des écoulements						
11	Etude sur le devenir des zones humides arrière littorales	Lorient Agglomération	Réaliser un diagnostic complet et précis des zones humides afin de mieux connaitre leur fonctionnement hydraulique	Pré-diagnostic réalisé de toutes les zones humides du territoire de Lorient agglomération. Modélisation hydraulique du marais de Pen Palud (secteur à enjeux).	100%	Application des résultats de la modélisation.
Axe 7 : La gestion des ouvrages de protection hydraulique						
12	Programme de protection du littoral de l'anse de Kerguelen	Lorient Agglomération	Comprendre le fonctionnement de l'anse afin de limiter les risques d'érosion et de submersion sur ce secteur	Réalisation des études diagnostics. Détermination de solutions d'aménagement intégrant une analyse coût bénéfice. Mise en place d'un observatoire photographique sur	100%	Poursuivre le suivi régulier du site. Mettre en place une surveillance et un protocole de collecte de données après les tempêtes.

				l'anse de Kerguelen Travaux réalisés - Mise en place d'une démarche souple et durable du trait de côte.		

13	Travaux de protection de l'anse de La Nourriguel	Larmor-Plage	Création d'un nouvel épi rocheux accompagné par un rechargement sédimentaire	Travaux réalisés et suivi annuel par levés topographiques (évaluation du nombre de m^3 de sable) par le biais de l'action 1 et 2. Evaluation des dégâts occasionnés suite aux tempêtes. Mise en place d'un observatoire photographique complet sur l'anse de La Nourriguel.	100%	Poursuivre le suivi régulier du site. Mettre en place une surveillance et un protocole de collecte de données après les tempêtes.
14	Etude de protection du Quai des Martyrs	Hennebont	Définir le type d'ouvrage de protection pour la réhabilitation du quai face aux risques de submersion et inondations fluviales	Réalisation des études diagnostic et élaboration des propositions d'aménagement de défense contre la mer (incluant les analyses coût/bénéfice) ; Mise en place d'un observatoire photographique sur rives du blavet – Commune d'Hennebont.	100%	Réalisation de la phase travaux.
15	Etude de vulnérabilité aux risques littoraux pour la protection des riverains et des habitations du	Ploemeur	Maintenir une protection des enjeux présents contre les aléas érosion et submersion marine	Elaborations des propositions d'aménagement de défense contre la mer (incluant les analyses coût/bénéfice),	100%	Réalisation de la phase travaux dans le PAPI II.

	secteur de l'anse du Stole face aux submersions marines			Mise en place d'un observatoire photographique sur l'anse du Stole.		

Quelques exemples des actions menées sur le territoire



I.3.2 La poursuite des actions du PAPI…

Le PAPI 2012/2015 constitue une 1ère étape dans la gestion des risques sur le littoral de Lorient Agglomération. Les 17 actions du programme d'actions ont été réalisées et ont permis d'acquérir une connaissance fine des risques littoraux sur le territoire (action 1, 2, 11,12, 13, 14 et 16). La collectivité dispose aujourd'hui de données riches et précises sur son littoral : caractérisation des aléas, des enjeux et de la vulnérabilité de son littoral, levés topographiques et bathymétriques des plages, modélisations hydrosédimentaires, diagnostic des zones humides en aléa submersion marine… Aujourd'hui, une base de données doit être réalisée dans le cadre d'un nouveau programme pour centraliser et mettre à disposition ces informations.

La sensibilisation (action 3), la culture du risque (action 3 et 11), l'information préventive (action 8) et la résilience du territoire (action 10) sont des objectifs que le PAPI a permis d'atteindre.

Les études de vulnérabilité aux risques littoraux des communes d'Hennebont, Lanester, Larmor-Plage, Lorient, Port-Louis et Ploemeur ont conclus à des propositions d'aménagement de défense contre la mer (action 4, 5,6 et 15). Les études ont montré la vulnérabilité de ces secteurs à enjeux et la nécessité de les protéger.

Pour lutter contre les risques de submersion de l'anse de Kerguelen, la solution retenue a consisté à conforter localement le cordon dunaire en rechargeant le haut et l'arrière-dune en sable. Ces travaux se sont déroulés en octobre et novembre 2014, après que les riverains aient été préalablement informés.

Les travaux des communes de Lanester, Lorient, Port-Louis et Ploemeur sont proposés dans le prochain PAPI 2016/2022. Indispensables pour réduire la vulnérabilité de ces quatre communes à enjeux, les aménagements doivent permettre de protéger les personnes et les biens. **Le PAPI II constitue ainsi une seconde étape essentielle pour lutter contre les risques littoraux.**

Conclusion

Lorient Agglomération s'est engagée en 2011 dans l'élaboration d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations du littoral (PAPI 2012/2015). Outil d'aide à la décision, le PAPI permet d'obtenir une vision globale des risques côtiers et des différents niveaux de vulnérabilité sur le territoire. Les particularités géographiques du littoral de Lorient Agglomération en font « un bassin de risque pertinent » de l'avis partagé des intervenants.

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations a pour objectif de promouvoir une gestion globale et équilibrée des risques littoraux. Il offre un cadre partenarial et contractuel avec l'Etat et permet la mobilisation des crédits nationaux, régionaux et départementaux pour la prévention des inondations.

Ce programme favorise la cohérence des actions du territoire en les regroupant au sein d'un programme commun transversal, intégrant au mieux l'ensemble des préoccupations maritimes.

Le PAPI littoral s'est achevé en décembre 2015. Son bilan plus que positif pour le territoire en fait un outil fondamental de l'avis partagé des intervenants. Lorient Agglomération souhaite poursuivre son engagement sur la question de la prévention des risques littoraux en proposant un second PAPI sur la période 2016-2022.